

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/09/2018

Dossier complet le :

20/09/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0305

1. Intitulé du projet

Projet d'ombrières photovoltaïques sur les parkings du groupe SUD COSMETICS sur la commune de Saint Chamas (13).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Quadran groupe Direct Energie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GROLEAU Laurent, responsable Agence Sud Est

RCS / SIRET

4 3 4 | 8 3 6 | 2 7 6 | 0 0 2 5 4

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30 | Création d'un ouvrage d'ombrières solaires de stationnement, d'une puissance installée supérieure à 250 kWc, basé sur l'énergie photovoltaïque et installé sur un parking de 6 248 m ² . |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour but la construction d'une centrale d'ombrières photovoltaïques sur le parking du groupe Sud Cosmetic à Saint Chamas (13). Le nom du projet est CS Les Plaines. Le projet consiste en l'implantation d'ombrières rectangulaires, portées par une charpente métallique elle-même fixée sur des mâts en acier.

Le groupe SUD COSMETICS a fait part de sa volonté d'agrandir le parking à l'Est du parking existant. Cette extension se fera sur une surface de 1848 m² sur la même parcelle que le parking existant. Aucun revêtement imperméable ne sera présent sur le parking, la partie existante étant déjà constitué d'un revêtement perméable.

Ce projet comprend :

- la construction de huit ombrières de stationnement sur le parking Sud et quatre ombrières sur le parking Nord.
- la construction d'un poste de livraison
- le démantèlement des ombrières et la remise en état du site au terme de l'exploitation (cf annexe).

4.2 Objectifs du projet

Les deux objectifs de ce projet photovoltaïque sont :

- La production d'électricité d'origine renouvelable (solaire). Etant donné que la totalité de la production d'électricité verte est réinjectée sur le réseau public de distribution d'électricité d'Enedis, cette installation peut être considérée comme d'intérêt public.
- La protection des véhicules contre l'exposition solaire et les intempéries éventuelles (pluie, grêle, neige...). et donc l'augmentation du confort des usagers du parking.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les grandes phases de travaux envisagées seront les suivantes :

- Clôture autour du chantier.
- Installation d'une base-vie pour les ouvriers du chantier et d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements.
- Réalisation du terrassement des locaux techniques.
- Creusage des tranchées destinées à l'accueil du réseau électrique.
- Réalisation des fondations pour les ombrières, pose des ombrières, installation et raccordement des modules photovoltaïques.
- Implantation du poste de livraison.
- Câblage et raccordement des réseaux.
- Remise en l'état des zones impactées par la construction des ombrières.
- Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale.
- Mise en service de la centrale

Le chantier sera divisé en plusieurs phases, seront les préférences du groupe Sud Cosmetics.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation est de trente ans à partir de la date de mise en service de la centrale.

Aucune présence humaine durable ne sera nécessaire pour l'exploitation des ombrières car le monitoring se fait à distance.

Des visites préventives auront lieu deux fois par an où les techniciens réaliseront les opérations de maintenance courante. Ces opérations seront pilotées par l'équipe d'exploitation de Quadran. Le correct fonctionnement d'une centrale photovoltaïque de ce type est à tout moment surveillé par nos équipes d'exploitation, de conduite et de maintenance.

La mise en place des ombrières n'aura aucun effet sur l'utilisation standard d'un parking classique (non couvert).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédures administratives déjà réalisées:

- demande de certificat d'éligibilité auprès du préfet, dans le cadre de l'appel d'offre CRE 4

Procédure administratives à venir :

- Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--------------------------------------------------------|-------------------|
| Puissance crête de l'installation | 800 kWc |
| Surface au sol du poste de livraison | 18 m ² |
| Hauteur libre à l'égout des ombrières | 3,50 m |
| Hauteur maximale des constructions (ombrières doubles) | 5,30 m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Références cadastrales de la parcelle
000 AO 86
LES PLAINES-SUD
13250 SAINT CHAMAS

Coordonnées :

Longitude:
5°3'24.60"E

Latitude :
43°32'39.42"N

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Saint Chamas est classée littorale car il s'agit d'une commune riveraine d'un étang salé. La construction des ombrières photovoltaïques se fera dans une zone urbanisée et dans la continuité des constructions déjà existantes (Zone d'activité Plaine Sud). |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone du projet n'est couverte par aucun plan de prévention du bruit. Le PPBE approuvé dans le département des bouches du Rhône concerne les principaux axes de transport terrestres. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Saint Chamas n'est soumise à aucun PPRN ni PPRT. Elle se trouve sur une zone de sismicité 3 (modérée). Source : Géorisques. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site ni sol pollué est recensé sur le lieu d'implantation du projet. Source : BASOL, BASIAS |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : ARS PACA |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe à 1,2 km du site "Marais et zones humides liés à l'étang de Berre"(Directive Habitats) et à 1,6 km du site "Garrigues de Lançon et Chaînes alentour" (Directive oiseaux). |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation des ombrières photovoltaïques. La centrale fonctionne uniquement avec de l'énergie solaire et ne nécessite donc aucun prélèvement d'eau. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | De la même façon aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation des ombrières photovoltaïques. La construction de ces dernières n'impliquera pas de modifications notables des masses d'eau souterraines. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne nécessite aucun déblai, il n'est pas excédentaire en matériaux. Pendant la phase de travaux, des fondations seront creusées afin de mettre en place la structure porteuse des ombrières photovoltaïques. Suite à cela, le parking sera remis en l'état. A la fin de l'exploitation de la centrale, les ombrières seront retirées. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne nécessite aucun remblai, il n'est donc pas déficitaire en matériaux. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun pré-diagnostic naturaliste n'a été réalisé. Le projet n'impactant, a priori, aucune espèce animale ou végétale, il ne menace donc pas la biodiversité existante aux abords du projet. Le projet se situe sur une zone totalement anthropisée. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Etant donné que projet se situe sur un parking déjà aménagé et existant, ne possédant pas de végétation, aucun risque n'est à craindre pour les espèces des sites Natura 2000. Les ombrières se construiront sur un terrain déjà artificialisé. |

| | | | | |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les principales vulnérabilités des sites sont : - d'une part le risque d'incendie et les lignes électriques. - d'autre part la sédimentation excessive et la diminution de la salinité (pour les milieux de l'Etang de Berre). Notre projet se raccordera au réseau électrique déjà existant, aucune ligne électrique sera créée dans le cadre du projet. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet situe sur un terrain privé, il s'agit d'un espace déjà totalement anthropisé, les ombrières photovoltaïques viendront se placer sur des zones dédiées exclusivement au stationnement de véhicules légers. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'implique, pendant sa construction et tout au long de sa durée d'exploitation de trente ans, aucune manipulation, transport ou stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Saint Chamas n'est pas concernée par des risques naturels. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques. De plus, les projets photovoltaïques sont statiques, c'est-à-dire qu'aucun mouvement mécanique n'est présent. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun déplacement de trafic routier ou de report modal, du transport particulier vers les transports en commun ou vice-versa n'est nécessaire car le projet est localisé sur le parking uniquement. Il n'a aucun impact sur la chaussée et n'engendre aucune modification d'itinéraires pour les automobilistes. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun élément de l'installation de production d'électricité n'est source de gêne ou de désagréments acoustiques pour les futurs utilisateurs et les riverains pendant toute la durée de l'exploitation. Cependant durant la phase de travaux (environ trois mois), les travaux pourront potentiellement provoquer des gênes acoustiques durant les heures de travail des jours ouvrés. |

| | | | | |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanée, ne peut émaner des ombrières mises en place.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet ne peut émettre aucune vibration mécanique car les installations restent statiques tout au long de l'exploitation de la centrale.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Toutes les ombrières sont éclairées par des diodes électroluminescentes (LED), placées en sous face des ombrières, afin de garantir aux usagers du parking un meilleur confort et plus de sécurité pour le stationnement et la visibilité des places existantes.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet ne rejette pas de gaz ou d'émissions polluantes comme des particules fines car la production d'énergie se cantonne à l'installation photovoltaïque (modules et onduleurs).</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Aucun rejet, chronique ou accidentel, sous forme liquide n'est envisagé.</p> <p>Les eaux pluviales suivront la même trajectoire que sans la présence d'ombrières, l'exutoire final n'est pas modifié par le projet. Aucune surface imperméabilisée ne sera créée dans le cadre de la construction des ombrières photovoltaïques, le revêtement du sol est perméable.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet, en phase d'exploitation, ne conduit à aucune présence d'eaux résiduaires, urbaines ou industrielles, et plus généralement à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Une installation productive d'électricité verte de ce type ne produit pas de déchets dangereux ou inertes.</p> <p>Durant la phase de travaux, notamment pour les fondations ou le creusage des tranchées, les matériaux retirés partent directement dans un processus de traitement adapté, de même que les emballages en carton des modules photovoltaïques (voir descriptif détaillé des filières de recyclage en annexe).</p> |

| | | | | |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune atteinte visuelle au patrimoine culturel n'est à préciser pour cette construction. Aussi, les ombrières de parking s'intègrent bien dans le paysage et peuvent véhiculer une image positive et dynamique pour la commune, par la production d'énergie verte issue du solaire. De plus elles offrent aux véhicules une protection non négligeable vis-à-vis des aléas climatiques et notamment de l'exposition solaire qui est importante sur la commune |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'installation ne modifiera pas les activités liées à l'usage des sols. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La construction des ombrières viendra se placer sur des surfaces destinées au parking qui sont actuellement totalement anthropisées. Le projet n'a donc aucun impact sur les espaces naturels et la biodiversité de la commune de Saint Chamas. L'implantation des ombrières n'induit aucune modification sur la perméabilité des sols et la gestion des eaux pluviales. Les impacts prévus de l'implantation de cette installation ne seront donc pas significatifs et n'occasionneront aucune gêne, si ce n'est durant la phase travaux. Les impacts bénéfiques du projet, la production d'électricité verte et le confort des automobilistes sont donc nettement plus importants que les nuisances éventuelles susnommées.

A la lumière de ces éléments, nous considérons donc, qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact environnemental.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annexe 7 : Environnement et sécurité Annexe 8 : Exemples de réalisations Annexe 9 : Etapes d'un chantier photovoltaïque Annexe 10 : Démantèlement et remise en état Annexe 11 : Photomontage |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Avignon

le, 19/09/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

